



Commission des projets routiers

1221 Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Cession de terrain à MOLSHEIM

Rapport n° CP/2011/936

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession d'une parcelle de terrain située à MOLSHEIM à proximité du contournement de la ville au profit de la commune de MOLSHEIM.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du contournement de MOLSHEIM, le Département a été amené à acheter des parcelles de terrain hors domaine public routier, soit sur la base de réquisitions d'emprise totale, soit pour répondre aux souhaits de vente de propriétaires lors des discussions foncières.

Une parcelle est ainsi restée propriété du Département sur le territoire de la commune de MOLSHEIM, inutile à la voirie départementale. Il s'agit du terrain cadastré en section 37 n° 222/119 avec 67,53 ares situé à proximité de l'ouvrage d'art du contournement qui enjambe la RD 93 (route de DACHSTEIN).

Il a fait l'objet d'une demande d'acquisition de la part de la commune de MOLSHEIM qui a délibéré favorablement sur le principe de cette cession en date du 8 avril 2011.

Les services opérationnels considèrent que ce terrain ne présente pas d'utilité particulière pour nos besoins, et que la cession envisagée peut donc se réaliser.

Le futur acquéreur a donné son accord pour une acquisition au prix de 115 € l'are estimé par France Domaine, soit un montant global de 7 765,95 € pour la parcelle, les autres frais inhérents aux dossiers restant à sa charge.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide la cession d'une parcelle de terrain cadastrée sous section 37 n° 222/119 à MOLSHEIM, avec 67,53 ares, au prix de 7 765,95 €, au profit de la commune de MOLSHEIM

- dit que l'acte de vente sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte administratif afférent à cette cession.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL